

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

SEANCE DU 29 JUIN 2006

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2006-6

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2006

DELIBERATION N° 2006-7

9EME PROGRAMME : ADOPTION DU PROJET DANS SA VERSION 1

DELIBERATION N° 2006-8

LE PARTENARIAT AVEC LES DEPARTEMENTS :
ADOPTION D'UNE TRAME POUR LES ACCORDS CADRE
DU 9ème PROGRAMME

DELIBERATION N° 2006-9

LE PARTENARIAT AVEC LES DEPARTEMENTS :
REPARTITION DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE RURALE

DELIBERATION N° 2006-10

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2006

DELIBERATION N° 2006-11

REPORTS ET TRANSFERTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

DELIBERATION N° 2006-12

REMISE GRACIEUSE DE REDEVANCES

DELIBERATION N° 2006-13

LOCATION DE LOCAUX POUR LA DELEGATION DE MONTPELLIER

DELIBERATION N° 2006-14

RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2005

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-6

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2006

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

DECIDE

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2006 sera approuvé lors de sa prochaine séance.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-7

9EME PROGRAMME : ADOPTION DU PROJET DANS SA VERSION 1

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE, délibérant valablement,

Considérant les incertitudes qui demeurent sur le calendrier et le contenu de la futur loi sur l'eau et les milieux aquatiques,

APPROUVE la version 1 du 9^{ème} programme en précisant que le contenu de la partie 4 intitulé « les redevances et primes pour les bassins Rhône Méditerranée et Corse » est donné à titre indicatif, que le volume des aides attribuées sous forme d'avance d'une part, la quantification des objectifs phare du programme d'autre part devront faire l'objet d'un examen plus approfondi avant l'adoption du programme définitif.

SOUHAITE que la consultation des commissions géographiques soit organisée sur ce document,

DECIDE de poursuivre la construction de la version définitive du 9^{ème} programme en prenant en compte les objectifs et les éléments d'information donnés par le vote des assemblées sur la LEMA,

DEMANDE aux services de l'Agence de proposer des modalités d'approbation de la version définitive du 9^{ème} programme conforme avec la stratégie retenue dans la version 1 du 9^{ème} programme et en cohérence avec le calendrier d'adoption et de mise en œuvre de la LEMA.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-8

**LE PARTENARIAT AVEC LES DEPARTEMENTS :
ADOPTION D'UNE TRAME POUR LES ACCORDS CADRE
DU 9^{ème} PROGRAMME**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

Vu sa délibération n° 2005-31 du 13 octobre 2005 fixant les modalités de concertation, de
construction et les axes stratégiques du 9^{ème} programme,

Vu la rapport d'étape adopté par délibération n ° 2005-43 du 8 décembre 2005,

DECIDE de prolonger et de renforcer dans le cadre du 9^{ème} programme le partenariat
engagé au cours des programmes précédents avec les Départements ;

ADOpte la trame proposée pour la préparation des futurs accords cadre à intervenir entre
les Départements et l'Agence de l'Eau, pour la durée du 9^{ème} programme ;

PRECISE que les accords cadre se déclineront en tant que de besoin en conventions
d'application permettant de rendre opérationnels les objectifs définis dans les accords et de
fixer les modalités administratives de coopération ;

DEMANDE aux services de l'Agence d'engager des négociations avec les départements sur
cette base.

Pour extrait conforme
Le Directeur,



Alain PIALAT

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-9

**LE PARTENARIAT AVEC LES DEPARTEMENTS :
REPARTITION DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE RURALE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

Vu sa délibération n° 2005-31 du 13 octobre 2005 fixant les modalités de concertation, de
construction et les axes stratégiques du 9^{ème} programme,

Vu la rapport d'étape adopté par délibération n ° 2005-43 du 8 décembre 2005,

Vu le Décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales,

DECIDE que les aides de l'Agence au titre de la solidarité financière avec les communes
rurales pour 2007 sont fixées dans le tableau figurant ci-après.

Ces enveloppes pourront éventuellement être réajustées en fonction de la teneur de la lettre
du cadrage du Gouvernement sur le 9^{ème} programme des Agences à intervenir d'ici la fin
2006.

DEMANDE aux services de l'Agence de prendre en compte ces enveloppes pour les
négociations à mener avec les départements.

Pour extrait conforme
Le Directeur,



Alain PIALAT

DEPARTEMENTS	Dotation 2007
21 - COTE D'OR	1 190 000
25 - DOUBS	2 110 000
39 - JURA	1 640 000
52 - Hte MARNE	100 000
70 - HTE SAONE	1 350 000
71 - S. & LOIRE	1 520 000
88 - VOSGES	230 000
90 - T. BELFORT	380 000
01 - AIN	2 820 000
07 - ARDECHE	1 860 000
26 - DROME	1 650 000
38 - ISERE	2 760 000
42 - LOIRE	200 000
69 - RHONE	1 060 000
73 - SAVOIE	1 630 000
74 - HTE SAVOIE	1 910 000
09 - ARIEGE	20 000
11 - AUDE	1 230 000
30 - GARD	2 160 000
34 - HERAULT	2 020 000
48 - LOZERE	100 000
66 - PYR. ORIENT	1 110 000
04 - ALP. HTE P.	810 000
05 - HTES ALPES	750 000
06 - ALPES MAR.	570 000
13 - B. DU RHONE	500 000
83 - VAR	1 560 000
84 - VAUCLUSE	910 000
20 - CORSE du SUD	740 000
20 - HAUTE CORSE	1 110 000
TOTAL	36 000 000

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-10

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2006

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget 2006 qui augmente les dépenses de
2 170 260 € et les recettes de 4 040 000 € avec une augmentation du fonds de roulement de
2 774 740 €, conformément aux tableaux de synthèse annexés à la présente délibération.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

RECAPITULATION - COMPTE BUDGET

N° des Comptes	CHARGES	BUDGET PRIMITIF 2006	BUDGET 2006 APRES DM1			BP+ DM 2006 - BP 2006
64	Charges de personnel	19 964 050	19 964 050			0
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 761 650	1 761 650			0
0692	Autres dépenses budgétaires	520 000	520 000			0
	<u>Chapitre "Personnel"</u>	<u>22 245 700</u>	<u>22 245 700</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
60	Achats	623 400	635 350			11 950
61	Achats de sous - traitance et services extérieurs	2 181 600	2 233 100			51 500
62	Autres services extérieurs	2 630 200	3 022 700			392 500
635	Autres Impôts et taxes	178 500	216 500			38 000
65	Autres charges de gestion courante	25 476 500	23 971 500			-1 505 000
66	Charges financières	500	500			0
67	Charges exceptionnelles	4 173 500	5 078 500			905 000
68	Dotations aux amortissements	1 426 000	1 426 000			0
065	Dépenses pour l'informatique	3 905 000	3 905 000			0
0692	Autres dépenses budgétaires	0	0			0
657	Charges d'intervention	369 751 300	366 027 710			-3 723 590
	<u>Chapitre "Fonctionnement"</u>	<u>410 346 500</u>	<u>406 516 860</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-3 829 640</u>
	Total CHARGES (1)	432 592 200,00	428 762 560	0	0	-3 829 640
	Résultat Prévisionnel (Bénéfice) (3)= (2) - (1)	0,00	0	0	0	0
	Total Equilibré du Compte de résultat (1)+(3)=(2)+(4)	432 592 200,00	428 762 560	0	0	3 829 640

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) (*)

	Résultat Prévisionnel de l'exercice	-38 133 200	-30 263 560	0	0	7 869 640
68	+ Dotation aux amortissements	1 426 000	1 426 000			0
78	- Reprises sur amortissements					
675	+ valeur nette comptable	20 000	925 000			905 000
775	- Produits de cessions d'éléments d'actif	30 000	880 000			850 000
	CAPACITE/ INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	-36 717 200,00	-28 792 560	0	0	7 924 640

(*) Ces données figurent à titre d'information et ne sont pas soumises au vote du Conseil d'Administration

DE RESULTAT PREVISIONNEL 2006

N° des Comptes	PRODUITS	BUDGET PRIMITIF 2006	BUDGET 2006 APRES DM1			BP+ DM 2006 - BP 2006
74	Subventions d'exploitation	0				0
	<u>Subventions d'exploitation</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
70	Prestations de services	14 000	14 000			0
75	Autres produits de gestion courante	388 834 000	386 834 000			-2 000 000
76	Produits financiers	3 178 000	8 368 000			5 190 000
77	Produits exceptionnels	2 433 000	3 283 000			850 000
78	Reprises sur amortissements	0				
	<u>Autres Ressources</u>	<u>394 459 000</u>	<u>398 499 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	4 040 000
	Total PRODUITS (2)	394 459 000	398 499 000	0	0	4 040 000
	Résultat Prévisionnel (Déficit) (4) = (1) - (2)	38 133 200	30 263 560	0	0	-7 869 640
	Total Equilibré du Compte de résultat (1)+(3)=(2)+(4)	432 592 200	428 762 560	0	0	-3 829 640

RECAPITULATION - TABLEAU DE FINANCEMENT BUDGET

	EMPLOIS	BUDGET PRIMITIF 2006	BUDGET 2006 APRES DM1			BP 2006 - (BP+ DM 2006)
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	36 717 200	28 792 560	0	0	-7 924 640
21 et 23	Acquisition d'Immobilisations	1 506 900	1 856 800			349 900
2743	Prêts divers	215 000	215 000			0
276	Autres créances immobilisées	1 500 000	1 500 000			0
2748	Prêts et avances d'intervention	44 960 000	50 610 000			5 650 000
	<u>Chapitre "Investissement"</u>	<u>48 181 900,00</u>	<u>54 181 800</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>5 999 900</u>
	TOTAL - EMPLOIS (5)	84 899 100,00	82 974 360	0	0	-1 924 740
	AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7)=(6)-(5)					

ABREGE PREVISIONNEL 2006

	RESSOURCES	BUDGET PRIMITIF 2006	BUDGET 2006 APRES DM1			BP 2006 - (BP+ DM 2006)
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT					
2743	Remboursement de prêts divers	144 800	144 800			0
276	Autres créances immobilisées	1 500 000	1 500 000			0
2748	Remboursement des prêts et avances d'intervention	53 270 000	53 270 000			0
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	30 000	880 000	0	0	850 000
	<u>Autres Ressources</u>	<u>54 944 800</u>	<u>55 794 800</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>850 000</u>
	TOTAL - RESSOURCES (6)	54 944 800	55 794 800	0	0	850 000
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8)=(5)-(6)	29 954 300	27 179 560			-2 774 740

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-11

REPORTS ET TRANSFERTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2004-53 du 9 décembre 2004 adoptant l'énoncé du 8^{ème} Programme d'intervention révisé de l'Agence de l'Eau sur la période 2003-2006, et notamment le tableau des autorisations de programme telles qu'arrêtées au titre 8,

Considérant les propositions présentées en matière de reports et de gestion des aides à l'exploitation,

Article 1

DECIDE le report et transfert des autorisations de programme conformément aux tableaux 1 et 2 annexés.

Article 2

APPROUVE pour le 9^e programme la règle de consommation des autorisations de programme par les crédits de paiement de la même année pour les aides à l'exploitation.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

REPORTS ET TRANSFERTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Aides à l'exploitation

LIGNES DE PROGRAMME	DOTATIONS 2004	DECISIONS 2004	DISPONIBLES POUR REPORTS 2005	DOTATIONS INITIALES 2005	PROPOSITION D'AFFECTATION DES REPORTS	PROPOSITION DE TRANSFERTS	DOTATIONS 2005 APRES REPORTS ET TRANSFERTS
140 Elimination des déchets	8 000 000	7 994 975,72	0	10 200 000	1 400 000	400 000	12 000 000
150 Assistance technique	6 000 000	5 356 248,28	640 000	6 000 000	0	-400 000	5 600 000
160 Primes d'épuration	77 000 000	77 000 000,00	0	89 730 000	0		89 730 000
170 A. B. F.	23 000 000	21 059 415,42	1 940 000	14 080 000	1 180 000		15 260 000
TOTAL AIDES A L'EXPLOITATION	114 000 000	111 410 639,42	2 580 000	120 010 000	2 580 000	0	122 590 000

Les reports sont arrondis à la dizaine de millier d'euros inférieure

REPORTS ET TRANSFERTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Soutien et autres dépenses

LIGNES DE PROGRAMME	DOTATIONS 2005	DECISIONS 2005	DISPONIBLES POUR REPORTS 2006	DOTATIONS INITIALES 2006	PROPOSITION D'AFFECTATION DES REPORTS	DOTATIONS 2006 APRES REPORTS
310 Etudes et publications Agence	910 000	730 823,71	170 000	2 100 000	170 000	2 270 000
320 Réseaux, mesures et banques de données	3 230 000	2 960 955,26	260 000	5 300 000	260 000	5 560 000
330 Autres	16 460 000	13 705 968,25	2 750 000	13 400 000	2 750 000	16 150 000
410 Fonctionnement hors amortissement	30 140 000	28 539 639,30	1 600 000	26 900 000	1 950 000	28 850 000
420 Immobilisations	1 290 000	1 140 475,75	140 000	1 700 000	140 000	1 840 000
500 Divers	3 260 000	2 783 012,40	470 000	3 300 000	0	3 300 000
600 Fonds de concours	19 510 000	19 467 000,00	40 000	19 200 000	160 000	19 360 000
TOTAL SOUTIEN ET AUTRES DEPENSES	74 800 000	69 327 874,67	5 430 000	71 900 000	5 430 000	77 330 000

Les reports sont arrondis à la dizaine de millier d'euros inférieure

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-12

REMISE GRACIEUSE DE REDEVANCES

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

Vu la délibération 2004 - 19 du 1^{er} juillet 2004,

Vu l'avis de la DDAF du Gard en date du 26 septembre 2005

Vu le rapport présenté,

Ayant entendu l'exposé du Directeur,

Article 1 :

APPROUVE l'attribution à titre dérogatoire, proposée par la Commission PMPOA à Monsieur BOISSIN JEAN LOUIS d'une remise gracieuse de 50% des sommes dues au titre de la redevance de pollution des élevages.

Soit :

Sur le titre 2002-0010376 du 04/09/2002 : 50% d'un montant de 2 018,72 € soit : **1 009,36 €**

Sur le titre 2002-0001725 du 11/03/2002 : 50% d'un montant de 2 213,90 € soit : **1 106,95 €**

Article 2 :

Cette décision est subordonnée à la présentation à l'Agent Comptable de l'Agence d'un plan d'apurement du reliquat des sommes dues par Monsieur BOISSIN Jean Louis au titre de la redevance de pollution des élevages.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-13

LOCATION DE LOCAUX POUR LA DELEGATION DE MONTPELLIER

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

APPROUVE :

- la prise à bail de locaux complémentaires à usage de bureaux pour la délégation de Montpellier dans l'immeuble « Le Mondial » (202 m² + 4 places de parking),
- la réalisation des aménagements prévus à ce titre,

AUTORISE :

- le Directeur à poursuivre l'opération et à signer les actes correspondants, dans le respect de l'avis des services fiscaux.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006-14

RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2005

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, délibérant valablement,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'année 2005.

Pour extrait conforme
Le Directeur,



Alain PIALAT